

DELIBERATION N°52/2018

Le **Mardi 19 juin 2018** à 10h00, le Conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local de la Savoie, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de l'EPFL sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LÉOUTRE.

Date de convocation : 8/06/2018

Nombre de membres en exercice : 25

ADHERENTS	Nom du titulaire	Présent	Pouvoir	Excusé/Absent	Nom du suppléant	Présent
CHY METROPOLE-CŒUR DES BAUGES	CAILLE Louis	X			ROUTIN Anne	
	DARVEY Albert		X		ESQUEVIN Jérôme	
	DULLIN Xavier				DYEN Michel	X
	LEOUTRE Jean-Marc	X			BRET Frédéric	
	VALLIN-BALAS Florence	X			CHAPPUIS Catherine	
CC CŒUR DE SAVOIE	COVAREL Eric			X	CARREL Henri	
	PILARD Etienne	X			DESCHAMPS-BERGER Richard	
CC YENNE	VERRON Frédéric	X			CHAPEAU Christian	
CA ARLYSERE	CRESENS Annick	X			TORNIER Xavier	
	GARZON Philippe	X			ROTA Michel	
	GAUDIN François			X	GIORIA Mireille	
CC VAL GUIERS	GUIGUE Gilbert	X			CAGNIN Georges	
CC LAC AIGUEBELETTE	COURTOIS Gilbert			X	ZUCCHERO pascal	
CC CŒUR DE CHARTREUSE	SEJOURNE Denis	X			CATTANEO Myriam	
GRAND LAC -CA LAC DU BOURGET	CASANOVA Corinne	X			ROGNARD Olivier	
	CROZE Jean-Claude	X			COUDURIER Fabien	
	GRANGE Yves	X			GELLOZ Bernard	
CC CANTON DE LA CHAMBRE	BAUDIN Jean	X			CHEVALLIER Monique	
CC CŒUR DE MAURIENNE ARVAN	MARGUERON Jean-Paul	X			BALMAIN Robert	
CC PORTE DE MAURIENNE	GENON Hervé			X	REFFET Patrick	
CC CŒUR DE TARENTEISE	DANIS Georges	X			SILVESTRE Maxime	
COLLEGE SPECIAL (Communes isolées)	BOUTY GEORGES	X			FRAISSARD Jean-Claude	
	PENNA Jean-Luc	X			EMPRIN Alain	
REGION	BONNIVARD Emilie		X			
DEPARTEMENT	FAVETTA-SIEYES Christelle			X	MITHIEUX Lionel	

TOTAL 17 2 5
TOTAL VOTANTS 20
TOTAL VOIX 25

1

Accusé de réception en préfecture
073-487899056-20180619-DEL52-2018-DE
Date de télétransmission : 22/06/2018
Date de réception préfecture : 22/06/2018

DELIBERATION N°52/2018

Objet : ACQUISITION

La commune de ST COLOMBAN des VILLARDS sollicite l'intervention de l'EPFL pour acquérir la 3ème tranche d'un programme de résidence touristique qu'un promoteur n'a pu terminer. Cette tranche représente 1 770/10 000e de la copropriété existante et donne droit à construire 549 m² de surface habitable. Le règlement de la copropriété prévoit également la création de 12 places de parking et 12 casiers à skis. La société GOELIA gère actuellement le site.

La commune sollicite l'EPFL73 pour :

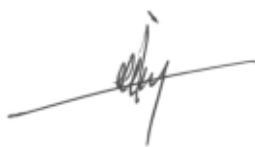
- L'acquisition du bâti à l'abandon
- Démolition du bâti
- Achat en VEFA de l'ensemble immobilier qui serait réalisé par un opérateur tiers en lieu et place du bâti à l'abandon

Après consultation auprès de l'avocat de l'EPFL, il apparaît que, au cas particulier, l'acquisition en VEFA n'est pas possible pour l'EPFL et qu'en conséquence la proposition qui peut être faite à la collectivité est l'acquisition du bâti à l'abandon.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Saint-Colomban-des-Villards	H1511	Lapierre	7 426 m ²	Sols	UC1	50 000 €
Saint-Colomban-des-Villards	H1462	Mollaret	917 m ²	Sols	UC1	
Saint-Colomban-des-Villards	H1325	Mollaret	11 m ²	Sols	UC1	
		TOTAL	8 354 m²			

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.

Le 21/06/2018
 Le Président
 Jean-Marc LÉOUTRE



VOTE :	
Pour	20
Contre	0
Abstentions	0

Accusé de réception en préfecture
 073-487899056-20180619-DEL52-2018-DE
 Date de télétransmission : 22/06/2018
 Date de réception préfecture : 22/06/2018